CHRONIQUE

LA RÉORGANISATION DES REGIONS EN FRANCE

- * Peut-on ignorer les nuts 1 européens?
- * Peut-on s'appuyer sur la viticulture?

THE NEW ORGANIZATION OF REGIONS IN FRANCE:

- * Can we ignore the european nuts 1?
- * Can we take in account viticulture?

Alain CARBONNEAU Professeur de Viticulture de Montpellier SupAgro carbonne@supagro.inra.fr

Ayant participé il y a une vingtaine d'années à la cartographie des vignobles européens sur la base du potentiel de teneur en sucre du raisin (Riou C., Carbonneau A. et al., 1994. Le déterminisme climatique de la maturation du raisin : application au zonage de la teneur en sucre dans la communauté européenne. Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg Ed., 322p.), j'ai pu mesurer l'importance de l'organisation du territoire dans la conduite des politiques publiques, la gestion du développement socio-économique ou technologique, l'appui spécifique aux filières de production. Aussi, suis-je sensibilisé, comme sans doute beaucoup d'autres, au fait que la France repose actuellement la question de la réorganisation de ses régions administratives.

Plusieurs schémas de 'découpage' en régions circulent actuellement à partir des 22 régions métropolitaines actuelles: le premier 'rapport Balladur à 15 régions', d'autres organisations à 15, 12, 7...avec un horizon autour d'une douzaine. Mais sait-on que l'Union Européenne a défini depuis plus de 20 ans, et apparemment n'en a pas changé depuis, une organisation territoriale à 3 niveaux principaux appelés **NUTS1**, 2 et 3 (Nomenclature commune des Unités Territoriales Statistiques) sur la base d'une certaine égalité de poids démographique et économique entre ces unités au niveau de l'espace européen? Il me parait extrêmement utile de reproduire en figure 1 la carte du premier niveau NUTS1 pour l'UE où apparaissent 8 régions de la France métropolitaine et une 9ème Outre-Mer.



Figure 1. Carte des régions NUTS1 dans l'UE (source web « Liste des régions de l'UE »)

Ces « super-régions » au niveau NUTS1, dont l'unité de mesure de base est le « länder allemand moyen », recouvrent exactement des unités territoriales à plus grande échelle (plus petite surface) que sont pour la France les 26 régions (dont 4 outre-mer) actuelles au niveau NUTS2 et les 100 départements (dont 4 outre-mer) au niveau NUTS3. Le tableau 1 présente cette organisation parfaitement emboîtée.

Tableau 1. Emboîtement des NUTS 1, 2, 3 européens pour la France

NUTS 1	Code	NUTS 2	Code	NUTS 3	Code
Île-de-France			Out	Paris	FR101
				Seine-et-Marne	FR102
				Yvelines	FR103
	FR1	Île-de-France	FR10	Essonne	FR104
				Hauts-de-Seine	FR105
				Seine-Saint-Denis	FR106
				Val-de-Marne	FR107
				Val-d'Oise	FR108
		Champagne-Ardenne	FR21	Ardennes	FR211
				Aube	FR212
				Marne	FR213
				Haute-Marne	FR214
		Picardie	FR22	Aisne	FR221
				Oise	FR222
				Somme	FR223
		Haute-Normandie	FR23	Eure	FR231
				Seine-Maritime	FR232
				Cher	FR241
Bassin Parisien	FR2			Eure-et-Loire	FR242
		Centre	FR24	Indre Indre-et-Loire	FR243
					FR244 FR245
				Loir-et-Cher Loiret	FR245 FR246
				Calvados	FR246 FR251
		Basse-Normandie	FR25	Manche	FR251
		Dasse-Normandic	11123	Orne	FR253
			FR26	Côte-d'Or	FR261
		Bourgogne		Nièvre	FR262
				Saône-et-Loire	FR263
				Yonne	FR264
	FR3	V. 15 1 61:	FR30	Nord	FR301
Nord-Pas-de-Calais		Nord-Pas-de-Calais		Pas-de-Calais	FR302
Est	FR4	Lorraine	FR41	Meurthe-et-Moselle	FR411
				Meuse	FR412
				Moselle	FR413
				Vosges	FR414
		Alsace	FR42	Bas-Rhin	FR421
				Haut-Rhin	FR422
		Franche-Comté	FR43	Doubs	FR431
				Jura	FR432
				Haute-Saône	FR433
				Territoire de Belfort	FR434
Ouest	FR5	Pays de la Loire	FR51	Loire-Atlantique	FR511
				Maine-et-Loire	FR512
				Mayenne	FR513
				Sarthe	FR514
				Vendée	FR515
		Bretagne	FR52	Côtes-d'Armor Finistère	FR521 FR522
				Ille-et-Vilaine	FR522 FR523
				Morbihan	FR523 FR524
				Charente	FR524 FR531
		Poitou-Charentes	FR53	Charente-Maritime	FR531 FR532
				Deux-Sèvres	FR533
				Vienne	FR534
				v icinic	1 IXJJ4

(Suite du Tableau 1)

NUTS 1	Code	NUTS 2	Code	NUTS 3	Code
Sud-Ouest			FR61	Dordogne	FR611
		Aquitaine		Gironde	FR612
	FR6			Landes	FR613
				Lot-et-Garonne	FR614
				Pyrénées-Atlantiques	FR615
		Midi-Pyrénées	FR62	Ariège	FR621
				Aveyron	FR622
				Haute-Garonne	FR623
				Gers	FR624
				Lot	FR625
				Hautes-Pyrénées	FR626
				Tarn	FR627
				Tarn-et-Garonne	FR628
		Limousin	FR63	Corrèze	FR631
				Creuse	FR632
				Haute-Vienne	FR633
Centre-Est	FR7			Ain	FR711
				Ardèche	FR712
				Drôme	FR713
		Rhône-Alpes	FR71	Isère	FR714
				Loire	FR715
				Rhône	FR716
				Savoie	FR717
				Haute-Savoie	FR718
		Auvergne	FR72	Allier	FR721
				Cantal	FR722
				Haute-Loire	FR723
				Puy-de-Dôme	FR724
Méditerranée	FR8	Languedoc-Roussillon	FR81	Aude	FR811
				Gard	FR812
				Hérault	FR813
				Lozère	FR814
				Pyrénées-Orientales	FR815
		Provence-Alpes- Côte d'Azur	FR82	Alpes-de-Haute-Provence	FR821
				Hautes-Alpes	FR822
				Alpes-Maritimes	FR823
				Bouches-du-Rhône	FR824
				Var	FR825
				Vaucluse	FR826
		Corse	FR83	Corse-du-Sud	FR831
				Haute-Corse	FR832
Départements d'Outre Mer	FR9	Guadeloupe	FR91	Guadeloupe	FR910
		Martinique	FR92	Martinique	FR920
		Guyane	FR93	Guyane	FR930
		La Réunion	FR94	La Réunion	FR940

Les 8 régions métropolitaines NUTS1 sont : Île de France, Bassin Parisien, Nord-Pas de Calais, Est, Ouest, Sud-Ouest, Centre-Est, Méditerranée.

Le premier élément qui ressort est que NUTS1 prend acte du poids de Paris qui justifie autour d'elle une région de petite surface (comme d'autres capitales européennes), et de son impact alentour qui explique le « cercle concentrique » du Bassin Parisien. Naturellement, si la volonté politique est de « déconcentrer Paris » en donnant plus de poids aux régions, la tendance serait à la subdivision de ce territoire 'Bassin Parisien' en 3 ou 4 régions par rapport aux trajets de la Seine, de la Loire et de la Saône.

Dans la moitié nord de la France, les régions NUTS1 identifiées sont celles qui sont à la fois assez loin de Paris et sous influence d'une grande ville : Nord-Pas de Calais / Lille et satellites, Est / Strasbourg (axe du Rhin), Ouest / Nantes (Loire et Atlantique).

Au centre avec le nord du Rhône et des Alpes et l'est du massif central, a été identifié le Centre-Est autour de Lyon, ce qui parait s'imposer naturellement.

Au sud, la situation semble plus complexe à justifier en raison de la concentration des métropoles d'importance, avec :

- d'un côté, le Sud-Ouest englobant l'ouest du massif central, incluant deux grandes villes Toulouse et Bordeaux ;
- d'un autre côté, Méditerranée géographiquement bien délimitée, incluant trois villes importantes Marseille, Nice et Montpellier.

La question se pose probablement de la pertinence du choix de NUTS1 pour ces entités, et notamment pour celles du sud de la France. Alors pourquoi ne pas voir les choses avec l'æil de la viticulture et de l'identité de ses grands bassins de production?

Afin d'être exhaustif et d'englober les éventuels effets du changement climatique, reprenons l'ensemble des 8 NUTS1 métropolitaines.

Île de France : elle n'est pas concernée (excepté la célèbre vigne de Montmartre !).

Bassin Parisien: un découpage du NUTS1 présent semble utile pour de nombreuses raisons, probablement en 4 régions. Au nord-ouest, la (les) Normandie(s) n'est (sont) pas concernée(s) à ce jour (la pomme se substituant au raisin!). La Picardie, par le truchement de l'Aisne dans sa partie sud, a un lien avec le Champagne; mais ceci relève de l'exception. En revanche, le nord-est et le sud-est du Bassin Parisien renferment deux grands bassins de production, Champagne et Bourgogne respectivement, qu'il conviendrait sans doute d'inclure dans des entités séparées en raison de leurs fortes spécificités. Enfin le sud-ouest du Bassin Parisien recouvre la partie centrale et continentale du Val de Loire, bassins vitivinicoles bien identifiés qu'il conviendrait aussi d'inclure dans une région adaptée.

Nord-Pas de Calais: elle n'est pas actuellement concernée (même si la ville de Lille possède un petit vignoble); elle le serait éventuellement un peu si la Picardie rejoignait cette région.

Est: l'Alsace en est le bassin de production phare, mais d'autres vignobles à caractère très continental présentent des similarités, en Franche-Comté (proximité sans doute plus forte qu'avec la Bourgogne) et anecdotiquement en Lorraine (Toul) ; ici une convergence régionale existerait sans trop de problème entre l'administration et la viticulture.

Ouest: la Bretagne est peu concernée à ce jour (exception du petit vignoble de Quimper); la partie atlantique du Val de Loire est un bassin de production particulier, par ailleurs très distinct de celui de la moyenne vallée de la Loire; une telle séparation ne « choquerait » pas la viticulture, de même qu'un éventuel regroupement au sein d'une (grande) Bretagne. Toutefois, l'autre bassin de production des Charentes ou du Poitou-Charentes serait plutôt en dissonance dans une telle région « Ouest », et semblerait mieux intégrable dans une région « Sud-Ouest » surtout dans le cadre d'une diversification de ses produits.

Sud-Ouest: l'Aquitaine avec le Bordelais sont sans conteste le centre vitivinicole de cette entité « Sud-Ouest », les quelques vignobles du Limousin (Corrèze) pouvant y être rattachés. Comme évoqué ci-dessus, le lien avec les Charentes et le Poitou ferait apparaître un certain intérêt. En revanche, le caractère très original des bassins de production de Midi-Pyrénées, au demeurant diversifiés et éclatés, et dont le développement résulte souvent d'un certain affranchissement vis-à-vis du « modèle Bordelais », n'autorise pas un accord suffisant pour une inclusion naturelle dans une telle entité. Notons aussi qu'en Aquitaine les vignobles du Béarn et du Pays Basque seraient sans doute dans la même posture que ceux de Midi-Pyrénées. Il est enfin difficile de trouver une autre entité de rattachement, le Languedoc faisant alors, plus que l'Aquitaine, une domination vitivinicole particulièrement grande. Ici existe un réel problème de découpage ou d'affectation régionale, à moins de maintenir un seul espace toulousain.

Centre-Est: la région Rhône-Alpes présente deux bassins de production, avec au nord le Beaujolais avec lequel l'Auvergne peut trouver quelques correspondances plus modestes, et au sud les vignobles du Rhône septentrional qui ont une grande notoriété et aussi des points communs avec les vignobles des Alpes. Globalement donc, une bonne convergence régionale entre administration et viticulture existerait ici.

Méditerranée: les diverses régions concernées représentent la majorité du volume des vins français produits, mais un peu moins quant à leur valeur. Les spécificités des bassins de production recouvrent mal les regroupements administratifs, déjà au sein des régions actuelles. En particulier, la Côte d'Azur et la Corse offrent bon nombre de points communs au niveau du climat et de la viticulture. La Provence, sans être franchement distincte de ces dernières, montre une viticulture différente, avec deux bassins de production eux-mêmes distincts, les vins Rosés et les vignobles du Rhône méridional avec le fleuron de Châteauneuf du Pape.

Les quelques vignobles des Alpes concernés n'ajoutent qu'à cette diversité. Le Languedoc-Roussillon reste le premier bassin de production mondial, et surtout offre une diversité extrême de produits. Par ailleurs, le caractère « méditerranéen », ne serait-ce qu'au niveau climatique, est trompeur dans la mesure où il peut apparaître comme facteur d'homogénéisation, mais où en réalité il recouvre des zones climatiques très différentes (la moitié des zones climatiques européennes sont représentées dans ce seul espace!).

D'un autre côté, peu de convergence apparaît avec Midi-Pyrénées, région qui posait déjà problème de regroupement avec le Sud-Ouest. Ici existe au plus haut point un réel problème de découpage ou d'affectation régionale.

La logique purement viticole conduirait à imaginer plutôt les régions (ou parties de régions) suivantes pour le grand Sud de la France, liées chacune à une grande ville, avec probablement des associations privilégiées à organiser entre elles :

- Sud-Ouest: bassins Aquitain et Charentais / Bordeaux
- Sud-Pyrénées : bassins sud Massif central et nord Pyrénées / Toulouse
- Sud-Languedoc-Roussillon: bassins du Languedoc et du Roussillon / Montpellier
- Sud-Provence-Alpes : bassins de Provence, sud vallée du Rhône / Marseille
- Sud-Côte d'Azur-Corse : bassins de Côte d'Azur et de Corse / Nice.

Que sera la future organisation régionale de la France ? La viticulture y trouvera-t-elle sa logique ?

Une première région « Sud-Ouest » telle que présentée ci-dessus semble se dessiner, ce qui pourrait convenir aux aspects viticoles. De l'autre côté, il parait difficile maintenant de ne pas laisser ensemble les deux dernières, avec sans doute la prise en compte des spécificités de la Côte d'Azur et surtout de la Corse.

Les deux régions centrales, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, ont elles plus intérêt à fusionner ou à rester elles-mêmes ? Le Languedoc-Roussillon aurait-il avantage à rejoindre un grand espace méditerranéen avec le premier lien « Vallée du Rhône – Provence » ?

Du point de vue de la cohérence entre les viticultures régionales du sud, le maintien des régions existantes en l'état (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) serait finalement le plus en accord avec la réalité. Si pour d'autres raisons des regroupements s'imposaient, le schéma du NUTS1 « Méditerranée » serait finalement le plus en accord avec les caractéristiques de la viticulture. Enfin, si une fusion Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées était décidée, la viticulture pourrait trouver une raison de s'en accommoder avec Montpellier 'à la barre'!

En tout cas la réflexion au niveau européen qui a abouti à la cartographie des NUTS peut servir de référence ou de base, sachant que ces entités seront amenées à évoluer sans doute rapidement maintenant. L'essentiel est d'améliorer l'efficacité des mesures publiques régionales dans l'intérêt des filières et des bassins de production. La viticulture avec ses particularités doit faire partie des enjeux de cette nouvelle organisation régionale.

Au fait, un petit clin d'œil avec la photo de couverture du présent numéro du PAV garnie de noix (nuts) et de raisins (grapes): l'allusion au terme anglais de « nut » est évidente ; ce qui l'est moins, c'est le sens attribué aux USA au cerneau de noix qui, du fait de sa ressemblance avec le cerveau humain, donne l'image de la réflexion! *The grape nut* est donc le qualificatif imagé des experts ou des responsables du monde de la vigne...Puissent leurs idées être prises en considération!